

EUTELSAT COMMUNICATIONS
société anonyme à Conseil d'administration
au capital social de 219 641 955 euros
Siège social : 70 rue Balard,
75015 Paris

481 043 040 R.C.S. PARIS



RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'EUTELSAT COMMUNICATIONS
ETABLI EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L. 225-37 DU CODE DE COMMERCE

SOMMAIRE

1.	INTRODUCTION.....	3
2.	LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE DE LA SOCIETE.....	3
2.1	Absence de contrôle ou d'action de concert.....	3
2.2	Unicité des fonctions de Président et de Directeur Général.....	3
2.3	Modification dans la composition du Conseil d'administration	4
2.4	Administrateurs indépendants	4
2.5	Représentation des salariés au sein du Conseil d'administration	4
2.6	Mission du Conseil d'administration.....	5
2.7	Les Comités ou groupes de travail du Conseil d'administration	5
2.8	Information et réunions du Conseil d'administration	7
2.9	Les principaux dossiers examinés par le Conseil d'administration	7
2.9.1	Le Plan stratégique et le Budget annuel	7
2.9.2	L'examen des comptes semestriels et annuels consolidés	8
2.9.3	Les décisions d'investissements.....	8
2.10	Conflits d'intérêts et conventions réglementées.....	8
2.11	Autres informations concernant les membres du Conseil d'administration.....	9
2.11.1	Les fonctions exercées au 30 juin 2008 dans d'autres sociétés de droit français.....	9
2.11.2	Attribution d'options de souscriptions d'actions ou d'actions gratuites aux mandataires sociaux	9
2.12	Conditions d'admission et de participation aux assemblées générales des actionnaires	10
3.	LA DIRECTION GENERALE DU GROUPE EUTELSAT	10
4.	Les dispositifs de contrôle interne.....	10
4.1	Nomination d'un Directeur de la Gestion des Risques	11
4.2	Les procédures relatives à la gestion des risques satellites.....	11
4.2.1	Les procédures relatives à la sauvegarde et à l'intégrité de la flotte de satellites.....	11
4.2.2	Suivi du projet sur la sécurité et sur la certification du système de contrôle des satellites	12
4.3	Les procédures relatives à la gestion des autres risques opérationnels du Groupe.....	12
4.3.1	Suivi du projet de mise en place du plan de continuité des activités de la Société.....	12
4.3.2	Procédures relatives à la sécurité des sites de Balard et de Rambouillet.....	13
4.3.3	Prise en compte des risques opérationnels liés à la sécurité des systèmes d'information.....	13
4.4	Les procédures relatives au traitement de l'information comptable et financière	14
4.4.1	Le contrôle des actes des filiales de gestion de participations.....	14
4.4.2	Procédure d'élaboration des comptes consolidés.....	15
4.4.3	Gestion des responsabilités et autorisations au sein du Groupe	15
4.4.4	Gestion des délégations de pouvoirs.....	15
4.4.5	Procédure de gestion et suivi des contrats signés par le Groupe avec ses fournisseurs ou sources de financements	15
4.4.6	Procédure de gestion et suivi des contrats clients	16
4.4.7	Procédures d'achats	16
4.4.8	Gestion des principaux risques financiers du Groupe	16

Chers actionnaires,

En application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de Commerce, le présent rapport rend compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration d'Eutelsat Communications au cours de l'exercice clos le 30 juin 2008, ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place au sein du Groupe Eutelsat.

Pour les besoins de lecture du présent rapport, nous vous remercions de noter que le terme « Société » désigne Eutelsat Communications, et « Groupe » ou « Groupe Eutelsat » désigne Eutelsat Communications et l'ensemble des sociétés dont elle détient le contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de Commerce.

1. INTRODUCTION

Après un exercice 2007 marqué par de profonds changements dans la composition des organes sociaux du Groupe, l'exercice clos le 30 juin 2008 a marqué une période de consolidation du rôle de pilotage financier et stratégique par notre Société du Groupe Eutelsat, 3ème opérateur mondial de Services Fixes par Satellites. Cette consolidation s'est traduite en particulier par un renforcement des pratiques de gouvernance du Groupe avec la mise en place d'un Comité d'Audit au sein du Conseil d'administration, mais aussi un renforcement des pratiques de contrôles internes applicables au sein du Groupe.

Il est rappelé que l'activité principale du Groupe consiste en l'exploitation et la commercialisation d'un système de satellites géostationnaires, localisé à plus de 36 000 km d'altitude pour des besoins de communication ou de télédiffusion.

Au 30 juin 2008, le Groupe exploitait 24 satellites en orbite géostationnaire stable, situés entre 15° Ouest et 70.5° Est sur l'Equateur.

2. LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE DE LA SOCIETE

2.1 Absence de contrôle ou d'action de concert

Nous vous rappelons que la Société a été introduite en Bourse le 2 décembre 2005 et qu' à cette date aucun des actionnaires de notre Société n'en détenait directement ou indirectement, seul ou conjointement, le contrôle au sens de l'article L. 233.3 du Code de Commerce.

Les différentes modifications intervenues au cours des exercices antérieurs et du présent exercice dans la composition du capital de notre Société n'ont pas eu pour effet de modifier cette situation.

Les principaux actionnaires de notre Groupe sont représentés au sein du Conseil d'administration de notre Société. Il s'agit d'ABERTIS TELECOM, détenant 31,85% de notre capital, ainsi que la Caisse des Dépôts et Consignations-Infrastructure, détenant 25,8% de notre capital au 30 juin 2008.

Au 30 juin 2008, aucun des actionnaires de notre Société n'en détenait directement ou indirectement, seul ou conjointement, le contrôle au sens des articles L. 233.3 et suivants du Code de Commerce.

2.2 Unicité des fonctions de Président et de Directeur Général

Nous vous rappelons, en application des dispositions de l'article 148 du décret du 23 mars 1967 que le Conseil d'administration a décidé, lors de sa réunion du 31 août 2005, d'opter pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général. En conséquence, M. Giuliano Berretta, Président du Conseil d'administration assume sous sa responsabilité la Direction Générale de la Société.

2.3 Modification dans la composition du Conseil d'administration

A l'exception de la cooptation de M. Guarguaglini par le Conseil d'administration du 25 juillet 2007, cooptation ratifiée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 9 novembre 2007, aucune modification n'est intervenue au cours de l'exercice dans la composition de notre Conseil d'administration rappelée dans le tableau ci-dessous.

Nom	Date de nomination	Fin de mandat
Jean-Luc ARCHAMBAULT	10/05/2007	AGO comptes 30 juin 2011
Bertrand MABILLE	10/05/2007	AGO comptes 30 juin 2011
CDC- Infrastructure représentée par Jean BENSÂÏD	14/02/2007	AGO comptes 30 juin 2011
Carlos SAGASTA-REUSSI	23/01/2007	AGO comptes 30 juin 2011
Tobías MARTÍNEZ GIMENO	23/01/2007	AGO comptes 30 juin 2011
Andrea LUMINARI	23/01/2007	AGO comptes 30 juin 2011
Carlos ESPINÓS-GÓMEZ	23/01/2007	AGO comptes 30 juin 2011
Lord John BIRT	10/11/2006	AGO comptes 30 juin 2012
Pier Francesco GUARGUAGLINI	25/07/2007	AGO comptes 30 juin 2012
Giuliano BERRETTA	31/08/2005	AGO comptes 30 juin 2011

Nous vous rappelons par ailleurs, qu'en application des dispositions de la Lettre-Accord intervenue entre notre Société et EUTELSAT IGO et des Statuts de notre Société, M. Roisse, Secrétaire Exécutif d'EUTELSAT IGO siège en qualité de Censeur au sein du Conseil d'administration.

2.4 Administrateurs indépendants

Nous vous rappelons que conformément aux pratiques de bonne gouvernance d'entreprise, le Conseil d'administration avait engagé un processus de sélection d'administrateurs indépendants, c'est-à-dire d'administrateurs n'ayant aucun conflit d'intérêts ni aucune relation d'affaires avec le Groupe Eutelsat de nature à altérer la capacité de jugement de l'administrateur.

A la suite des résolutions votées par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 10 novembre 2006 et 9 novembre 2007, nous vous rappelons que deux administrateurs indépendants ont été élus pour un mandat de 6 ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2012.

Il s'agit de Lord John Birt, ancien Directeur Général de la BBC et de M. Guarguaglini, Président du Groupe FINMECCANICA, dont la cooptation en remplacement de M. Dangeard, démissionnaire, avait été ratifiée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 10 novembre 2007.

Le Conseil considère que sa composition, qui se caractérise par la présence d'administrateurs indépendants aux côtés d'administrateurs exerçant des fonctions de Direction Générale au sein du Groupe ou représentant des actionnaires significatifs, constitue un facteur de bonne gouvernance.

2.5 Représentation des salariés au sein du Conseil d'administration

Dans le cadre d'une politique de renforcement du dialogue social au sein du Groupe, notre Société a conclu un accord avec le Comité d'Entreprise de notre filiale opérationnelle Eutelsat SA. Cet accord vise à permettre au Comité d'Entreprise d'Eutelsat SA, et donc à l'ensemble des salariés d'Eutelsat SA de disposer d'une plus grande visibilité sur les opérations et décisions de notre Société. Ceci se traduit d'une part, par la mise en place d'une procédure d'information du Comité d'Entreprise d'Eutelsat SA dans le cas d'opérations conduites par notre Société et susceptibles d'affecter les opérations ou le périmètre de notre filiale opérationnelle Eutelsat SA,

d'autre part, au titre de cet accord, les deux représentants du Comité d'Entreprise d'Eutelsat SA auprès du Conseil d'administration d'Eutelsat SA, sont ainsi invités à participer aux réunions du Conseil d'administration de notre Société et disposent de la même information que les administrateurs.

2.6 Mission du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est en charge notamment en application des dispositions de l'article L.225.35 du Code de Commerce de déterminer les orientations de la Société et de veiller à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément réservés aux Assemblées Générales d'actionnaires, le Conseil d'administration peut se saisir de toute question intéressant la bonne marche de la Société ou du Groupe Eutelsat.

A noter qu'en sus des pouvoirs prévus par la loi et en application des dispositions du Règlement Intérieur du Conseil d'administration, un certain nombre de décisions stratégiques ou engagements sont soumis à l'accord préalable du Conseil d'administration.

Ces décisions peuvent être regroupées selon la classification suivante :

Opérations affectant les Statuts : Toute opération se traduisant par une augmentation du capital de la Société ou par une modification des Statuts de la Société est soumise à l'accord préalable du Conseil d'administration.

Opérations stratégiques : Le Plan Stratégique à 5 ans du Groupe ainsi que toute acquisition de valeurs mobilières d'une Société tierce ou toutes opérations ou fusions affectant substantiellement la structure de la Société ou sa stratégie est soumise à l'approbation préalable du Conseil d'administration. Il en est de même pour toute opération d'investissement dans le capital d'une société tierce au-delà d'un montant de 50 millions d'euros ou de 25 millions d'euros dans le cas où cette opération n'est pas incluse dans le Plan Stratégique.

Investissements et engagements financiers : Le budget annuel consolidé du Groupe est soumis à l'approbation préalable du Conseil d'administration au début de chaque exercice. Par ailleurs, toutes les dépenses d'investissement d'un montant supérieur à 50 millions d'euros (ou de 25 millions d'euros si non incluses dans le budget annuel) sont soumises à l'approbation préalable du Conseil d'administration. En outre tout emprunt ou contrat de financement résultant en une augmentation de l'endettement du Groupe de plus de 50 millions d'euros et non prévu au budget annuel est soumis à l'approbation préalable du Conseil d'administration. Enfin toute décision de cession, prêt, location ou transfert d'actifs du Groupe (hors opérations de nature commerciale) ou décision de désinvestissement d'un montant supérieur à 50 millions d'euros non incluse dans le budget annuel est soumise à l'approbation préalable du Conseil d'administration.

Composition du Conseil d'administration et direction du Groupe : Le Conseil d'administration est en charge de la définition des critères d'indépendance et de la sélection des administrateurs indépendants et son accord préalable est requis pour toute embauche ou licenciement d'un cadre du Groupe dont la rémunération est dans les six plus fortes rémunérations du Groupe.

Autres sujets : Tout projet de rachat ou de fusion dont la Société pourrait faire l'objet, toute offre d'achat de sociétés tierces dont le paiement est en tout ou en partie en actions de la Société, tout projet de documents de référence, documents d'offres destinés à des investisseurs doit être soumis à l'approbation du Conseil d'administration.

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale des actionnaires du 10 novembre 2007 a délégué ses compétences au conseil d'administration aux fins d'émettre des bons de souscriptions d'actions (à titre gracieux) « Bons Bretons » en cas d'offre publique d'achat concernant le Groupe. Cette délégation de compétence n'a pas été utilisée ou mise en œuvre au cours de l'exercice.

2.7 Les Comités ou groupes de travail du Conseil d'administration

Au cours de l'exercice antérieur, nous vous rappelons que notre Conseil d'administration avait décidé de la création d'un comité spécialisé et d'un groupe de travail ad hoc chargés de le conseiller dans leurs domaines de compétences respectifs :

Le Comité des Sélections et Rémunérations : Ce Comité est notamment en charge d'étudier et de faire toute recommandation au Conseil d'administration pour ce qui est (i) de la rémunération du Président-Directeur Général, du Directeur Général Délégué, (ii) de la mise en place de plans d'options de souscriptions, d'achat ou d'attributions

d'actions au sein du Groupe, ou encore (iii) de l'affectation entre les membres du Conseil d'administration de jetons de présence, (iv) de la sélection des administrateurs indépendants, (v) de l'embauche ou du licenciement de tout salarié parmi les 6 rémunérations les plus élevées du Groupe (cf chapitre 9 du rapport de gestion).

Présidé par M. Martínez Gimeno, le Comité est actuellement composé de Messieurs Bensaïd, Espinós-Gómez et de Lord John Birt. Le Secrétaire du Comité est M. Izy Béhar, Directeur des Ressources Humaines..

Ce Comité s'est réuni 9 fois au cours de l'exercice. La totalité de ses membres a participé à toutes les réunions du Comité au cours de l'exercice.

Au cours de l'exercice, les travaux du Comité ont notamment porté sur la politique d'actionnariat salarié et de fidélisation des personnels clés du Groupe.

C'est ainsi que sur la base d'une recommandation du Comité, le Conseil d'administration du 25 juillet 2007 a décidé de la mise en place d'un plan d'actions gratuites pour tout le personnel du Groupe y compris les mandataires sociaux. Conformément aux dispositions de l'article L.225-197 du Code de Commerce, ces actions gratuites seront définitivement acquises par les bénéficiaires sous condition de présence d'une durée de 2 ans au sein du Groupe (soit jusqu'au 25 juillet 2009) et ne seront disponibles qu'à l'expiration d'une période supplémentaire de 2 années, soit à compter du 26 juillet 2011. Il est à noter que dans le cadre de ce plan, l'acquisition définitive des actions gratuites attribuées est subordonnée également à la réalisation d'objectifs de performance sur une période de 2 ans.

Enfin, dans le cadre de ses attributions, le Comité a supervisé le processus de recrutement d'un nouveau Directeur financier, à la suite du départ du Groupe de M. Ehlinger intervenu en juillet 2007 et a examiné les différentes candidatures proposées par la Direction Générale. Sur recommandation du Comité, le Conseil d'administration a ainsi approuvé la décision du Président Directeur Général de nommer Mme Catherine Guillouard en qualité de Directrice Financière.

Le groupe de travail Stratégie et Investissement : Mis en place au cours du mois d'avril 2007 et se réunissant sur une base ad hoc, ce groupe de travail est en charge de faire toute recommandation au Conseil d'administration sur les opérations de croissance externes envisagées ainsi que sur les projets d'investissements présentés dans le cadre du Plan Stratégique ou du Budget Annuel.

Les membres du groupe sont Jean Bensaïd et Carlos Espinós-Gómez. Ils sont assistés en tant que de besoin par les autres administrateurs.

Ce groupe de travail s'est réuni 10 fois au cours de l'exercice. Dans le cadre de ses travaux, le groupe de travail a tout particulièrement supervisé la conduite d'une étude stratégique portant sur la stratégie de croissance du Groupe ainsi que la préparation du Plan Stratégique 2008-2013 du Groupe et la préparation du Budget Annuel consolidé 2008-2009 du Groupe.

Enfin, dans le cadre de l'examen préalable des projets d'investissements du Groupe, le groupe de travail a émis des recommandations auprès du Conseil d'administration portant sur le lancement et la mise en œuvre du programme KA SAT Tooway™, en particulier au regard de la mise en place d'un partenariat avec ViaSat en Europe et à une éventuelle participation financière minoritaire du Groupe au projet « ViaSat 1 » d'exploitation d'un satellite en bande Ka aux Etats-Unis. De même, le Groupe de travail a émis auprès du Conseil d'administration une recommandation concernant le programme de satellite W3B et les critères retenus relatifs à la stratégie de sécurisation de l'infrastructure en orbite du Groupe.

Le Comité d'Audit

Le Conseil d'administration de notre Société a par ailleurs décidé de la mise en place d'un Comité d'Audit. Outre son Président M. Archambault, le comité d'Audit est composé de Lord Birt et de M. Sagasta-Reussi.

Le Comité d'Audit a pour mission d'assister le Conseil d'administration dans (i) l'examen des projets de comptes semestriels et annuels de la Société (comptes annuels et consolidés), (ii) d'émettre toutes recommandation concernant le projet de Budget Annuel consolidé proposé par la Direction Générale avant son examen par le Conseil d'administration, (iii) d'émettre toutes recommandations auprès de la Direction Générale de la Société ou du Conseil d'administration portant sur les principes et méthodes permettant d'assurer la production d'une information financière et comptable fiable et sincère, (iv) de s'assurer que les contrôles internes conduits au sein du Groupe sont mis en œuvre de façon approprié et (v) de faire auprès du Conseil d'administration et de la Direction Générale de la Société toute recommandation relative à une gestion appropriée des risques de toute nature pouvant affecter les opérations du Groupe.

Le Comité d'Audit s'est réuni 6 fois au cours de l'exercice. Tous ses membres ont participé à la totalité des réunions du Comité d'audit.

Dans le cadre de ses travaux, le Comité d'Audit a ainsi fait établir une cartographie des risques pouvant affecter la conduite des opérations du Groupe et a émis une recommandation portant sur la mise en place d'une nouvelle fonction de Directeur de la Gestion des Risques, reportant directement à la Direction Générale de la Société et dont la mission est de définir, de mettre en place et de superviser une approche transversale et coordonnée de la gestion des risques de toutes natures pouvant affecter le Groupe et ses opérations.

Suite à cette recommandation, Mr José Ignacio Gonzáles-Nuñez a été nommé Directeur de la Gestion des Risques au sein du Groupe par le Président Directeur Général.

En outre, le Comité d'Audit a engagé un dialogue régulier avec les Commissaires aux Comptes de la Société, ces derniers participants aux réunions du Comité d'Audit lors de la préparation des comptes semestriels et annuels avant leur arrêté par le Conseil d'administration.

2.8 Information et réunions du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société ou du Groupe l'exige.

Le Conseil d'administration s'est réuni 10 fois au cours de l'exercice.

Le taux d'assiduité des administrateurs aux réunions tenues au cours de l'exercice est supérieur à 95%, seuls 3 administrateurs n'ayant pu participer à la totalité des réunions du Conseil d'administration tenues au cours de l'exercice.

Sauf cas d'urgence, les convocations des réunions du Conseil d'administration sont adressées aux membres du Conseil d'administration au moins 5 jours avant la réunion prévue du Conseil d'administration.

Conformément aux dispositions pertinentes du Règlement Intérieur du Conseil d'administration, la documentation du Conseil est transmise à ses membres au plus tard 5 jours avant la tenue des réunions du Conseil. En cas de réunion d'urgence du Conseil d'administration, la documentation est envoyée dans des délais plus brefs.

A noter qu'au cours de l'exercice, le Président du Conseil d'administration a confié à Lord Birt, avec le support du Secrétaire du Conseil d'administration et du Directeur Général Délégué, le soin d'émettre une série de recommandation visant à améliorer les travaux du Conseil d'administration et en particulier la documentation associée aux réunions du Conseil d'administration, en préconisant notamment la mise en place d'un format unique de documentation.

Ces recommandations ont été examinées par le Conseil d'administration du 26 avril 2008 et ont été approuvées par ce dernier.

En outre, et afin de permettre aux administrateurs de disposer d'une meilleure connaissance des activités et opérations du Groupe, le Président –Directeur Général expose lors de chaque réunion un point de situation concernant les activités de l'ensemble des directions du Groupe au cours de la période précédant la réunion du Conseil d'Administration ainsi que des projets conduits dans ces différentes directions.

2.9 Les principaux dossiers examinés par le Conseil d'administration

Le cycle des travaux réguliers du Conseil se concentre tout particulièrement sur le second semestre de l'exercice, en raison notamment de la préparation du Budget annuel et du Plan Stratégique à 5 ans et des dispositions légales relatives à l'établissement des comptes.

2.9.1 Le Plan stratégique et le Budget annuel

Au cours du second semestre de chaque exercice, le Conseil d'administration examine le projet de Plan Stratégique à 5 ans du Groupe.

Ce Plan Stratégique vise à établir les objectifs stratégiques du Groupe et à définir les outils nécessaires à ces objectifs, ainsi que les prévisions financières et d'activité du Groupe.

Le Plan Stratégique pour la période de l'exercice 2008-2009 à l'exercice 2012-2013 a été approuvé le 30 juillet 2008.

De même le budget annuel consolidé du Groupe, qui fixe les objectifs budgétaires et financiers pour l'exercice à venir et qui est intégré dans le Plan Stratégique, est examiné au cours du dernier trimestre de l'exercice en cours par le Conseil d'administration. Ce budget annuel pour l'exercice 2008-2009 a été approuvé par le Conseil d'administration du 25 juin 2008.

2.9.2 L'examen des comptes semestriels et annuels consolidés

En sus des informations communiquées relatives au suivi de l'activité du Groupe Eutelsat, et en application des dispositions légales, le Conseil d'administration procède à l'arrêté des comptes semestriels et annuels. Les comptes semestriels sont arrêtés lors du 3^{ème} trimestre d'activité (période de janvier à mars) de chaque exercice, tandis que les comptes annuels et les comptes consolidés d'un exercice sont arrêtés lors du 1^{er} trimestre de l'exercice suivant (période de juillet à septembre).

A noter qu'en application des dispositions de la Directive « Transparence », l'arrêté et la publication des comptes semestriels intervient au cours du mois de février de chaque exercice.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article L.232.2 du Code de Commerce, le Conseil d'administration arrête au plus tard au mois d'octobre et d'avril de chaque exercice les documents de gestion prévisionnelle concernant la Société.

2.9.3 Les décisions d'investissements

Conformément aux dispositions du Règlement Intérieur, il appartient au Conseil d'administration de se prononcer sur toute dépense d'investissement excédant des seuils prédéterminés (cf. ci-dessus paragraphe 2.5).

Ainsi, sur la base d'un dossier détaillé établi par la Direction Générale du Groupe, les décisions d'investissements, notamment les investissements relatifs à la flotte de satellites ou aux opérations de croissance externe, font l'objet d'un examen approfondi par le groupe de travail ad hoc « Stratégie et Investissement », puis par le Conseil d'administration qui en examine l'opportunité en veillant à l'adéquation de ces investissements avec les objectifs stratégiques du Groupe. A noter que les projets d'investissements sont par ailleurs intégrés dans le budget annuel consolidé du Groupe examiné par le Conseil d'administration dans le cycle normal de ses travaux.

C'est ainsi que le Conseil d'administration a examiné au cours de l'exercice les conditions et modalités d'un partenariat avec la société ViaSat en Europe et une prise de participation minoritaire dans le projet de satellite en Bande Ka lancé par cette société aux Etats-Unis. De même, le Conseil d'administration a approuvé, au cours du mois de novembre 2007, l'approvisionnement d'un nouveau satellite dénommé W3B.

Le suivi de l'activité du Groupe

La Direction communique sur une base trimestrielle un rapport d'activité complet portant sur les opérations du Groupe, incluant notamment les résultats et indicateurs financiers du Groupe (chiffre d'affaires par application, compte de résultat simplifié, situation de l'endettement, trésorerie et coûts, etc..) aux membres du Conseil d'administration afin de permettre au Conseil d'administration d'être éclairé sur l'évolution de l'activité, notamment technique ou commerciale, et le suivi du budget. En outre, la Direction met à disposition des administrateurs un rapport d'activité simplifié sur une base mensuelle.

Enfin, un point régulier des opérations et activités du Groupe est exposé par le Président-Directeur Général lors de chaque réunion du Conseil d'administration

Les autres dossiers suivis par le Conseil d'administration

En application des dispositions statutaires et de son Règlement Intérieur, le Conseil d'administration est notamment informé des franchissements de seuils statutaires.

Cette information est par ailleurs portée à la connaissance d'EUTELSAT IGO en application des dispositions de la Lettre-Accord intervenue en septembre 2005.

2.10 Conflits d'intérêts et conventions réglementées

Au 30 juin 2008, et à l'exception du contrat de travail liant M. Berretta à Eutelsat SA, il n'existe pas de contrat de travail ou de contrat de service liant les autres administrateurs de la Société avec l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages de quelque nature que ce soit.

Nous vous rappelons que nous avons poursuivi au cours de l'exercice l'exécution des conventions d'intégration fiscales conclues au cours de l'exercice antérieur, et soumises aux dispositions de l'article L.225-38 du Code de Commerce portant sur les conventions réglementées.

Nous vous informons par ailleurs que le Conseil d'administration du 25 septembre 2007 (le Président-Directeur Général ne prenant pas part à la discussion et au vote) a décidé, sur recommandation du Comité des Sélections et rémunérations, de conclure un avenant aux contrats de promesses de cessions et d'achat d'actions issues des plans d'option de souscription Manager d'Eutelsat SA signés au cours de l'année 2005 avec certains cadres et mandataires sociaux de la société Eutelsat SA.

Nous vous invitons à vous référer à la section 9 du rapport de gestion de la Société pour de plus amples informations.

2.11 Autres informations concernant les membres du Conseil d'administration

2.11.1 Les fonctions exercées au 30 juin 2008 dans d'autres sociétés de droit français

Au 30 juin 2008, les fonctions des administrateurs dans d'autres sociétés de droit français sont listées ci-dessous :

Nom	Fonction	Autres fonctions ou mandats exercés dans des Sociétés françaises
G. Berretta	Président-Directeur Général	Président-Directeur Général d'Eutelsat SA
J. Bensaïd	Représentant permanent de CDC Infrastructure, Administrateur	Président de MAP SUB Administrateur d'Eutelsat SA Administrateur de CDC Infrastructure, GALAXY Représentant permanent de CDC au Conseil de Surveillance de Tower Participations Président et représentant de CDC dans la Société Bac Gestion. Représentant permanent de CDC au Conseil d'administration de Seche Environnement, TDF (TéléDiffusion de France), SANEF (Société des Autoroutes du Nord et de l'Est de la France)
J. Martínez Gimeno	Administrateur	Administrateur d'Eutelsat SA
C. Sagasta Reussi	Administrateur	Administrateur d'Eutelsat SA
C. Espinós Gómez	Administrateur	Administrateur d'Eutelsat SA
A. Luminari	Administrateur	Administrateur d'Eutelsat SA
B. Mabile	Administrateur	Administrateur d'Eutelsat SA
J-L. Archambault	Administrateur	Administrateur d'Eutelsat SA Président de Lysios SAS
C. Roisse	Censeur	Censeur auprès du Conseil d'administration d'Eutelsat SA

2.11.2 Attribution d'options de souscriptions d'actions ou d'actions gratuites aux mandataires sociaux

Le Conseil d'administration du 25 juillet 2007 a décidé de la mise en place d'un Plan d'Attribution d'Actions Gratuites pour l'ensemble des salariés et mandataires sociaux du Groupe Eutelsat. A cette occasion et sur la base d'une recommandation du Comité des Sélections et Rémunérations, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer dans le cadre de ce plan, à Monsieur Giuliano Berretta, Président-Directeur Général et à Monsieur Jean-Paul Brillaud, Directeur Général Délégué respectivement 76 431 et 25 991 actions gratuites.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-197 du Code de Commerce, l'acquisition définitive de ces actions gratuites est soumise à une condition de présence de 2 ans ; ces actions ne pouvant être disponibles qu'à l'expiration

d'une période supplémentaire de conservation de 2 ans. En outre, l'acquisition définitive de ces actions gratuites est subordonnée à l'atteinte de conditions de performance au terme de deux ans.

Aucun plan d'option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribué par le Conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 30 juin 2008.

2.12 Conditions d'admission et de participation aux assemblées générales des actionnaires

Nous vous informons qu'il n'existe pas au sein du Groupe d'actions de préférence ou avec des droits de vote double. Les résolutions des assemblées générales sont approuvées selon les conditions de majorité et de quorum prévues par la législation en vigueur selon le principe d'une action, une voix.

Les conditions de participations aux assemblées générales des actionnaires sont fixées à l'article 22 des Statuts de la Société.

3. LA DIRECTION GENERALE DU GROUPE EUTELSAT

Aucune modification n'est intervenue au cours de l'exercice dans la composition de la Direction Générale du Groupe. Nous vous rappelons que le Conseil d'administration du 22 décembre 2005 avait décidé de nommer M. Jean-Paul Brillaud en qualité de Directeur Général Délégué, sur proposition de M. Berretta. En sa qualité de Directeur Général Délégué, M. Brillaud dispose des mêmes pouvoirs de représentation et de direction que M. Berretta. Nous vous précisons que M. Brillaud exerce par ailleurs le mandat de Directeur Général Délégué d'Eutelsat SA.

Il convient de noter qu'à la suite du départ de M. Ehlinger de ses fonctions de Directeur Financier, Mme Catherine Guillouard a rejoint le Groupe en septembre 2007 en qualité de Directrice Financière.

La Direction Générale est assistée d'un Comité Exécutif Groupe qui regroupe, autour de Messieurs Berretta et Brillaud, la Directrice Financière d'Eutelsat SA (Mme Catherine Guillouard) et le Directeur des Affaires Juridiques d'Eutelsat SA (M. Philippe Mc Allister).

M. Philippe Mc Allister exerce par ailleurs les fonctions de Secrétaire du Conseil d'administration d'Eutelsat Communications et d'Eutelsat SA et est Président des Sociétés Eutelsat Communications Finance SAS, SatBirds 2 SAS et WhiteBirds France SAS.

Le Conseil considère que l'identité des mandats et fonctions exercés par Messieurs Berretta et Brillaud, ainsi que le resserrement de la Direction Générale du Groupe sont un gage de la cohérence des décisions des organes sociaux des filiales et de la bonne exécution des décisions prises par le Conseil d'administration d'Eutelsat Communications au sein du Groupe et tout particulièrement au sein d'Eutelsat SA, principale filiale opérationnelle du Groupe.

4. LES DISPOSITIFS DE CONTROLE INTERNE

Le contrôle interne est un dispositif de la Société défini et mis en œuvre sous sa responsabilité visant à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
 - l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale ;
 - le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
 - la fiabilité des informations financières ;
- Et d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

La Société a entrepris une démarche visant à adapter son dispositif de contrôle interne au cadre de référence de l'AMF.

Il convient de distinguer, d'une part, les procédures de contrôle interne relatives à la sécurité des activités opérationnelles du Groupe, à savoir les procédures relatives à la gestion des risques satellites (section 4.2) et des autres risques Groupe (section 4.3) et, d'autre part, les procédures de contrôle internes relatives au traitement, dans le respect des dispositions en vigueur, de l'information comptable et financière concernant l'activité de la Société et de ses filiales (section 4.4).

Nous vous rappelons que notre Société a pour rôle le pilotage financier et stratégique du Groupe Eutelsat. A ce titre, il convient de rappeler que les activités opérationnelles du Groupe, et tout particulièrement les activités satellites, sont conduites par Eutelsat SA. Les procédures opérationnelles décrites ci-dessous en section 4.2 sont les procédures mises en place chez Eutelsat SA et ses filiales.

4.1 Nomination d'un Directeur de la Gestion des Risques

La Direction Générale, à la fois sensible aux risques inhérents aux activités du Groupe, à savoir l'exploitation d'une infrastructure de télécommunications dans l'espace et soucieuse de veiller aux bonnes pratiques du Gouvernement d'entreprise, a nommé, au mois de mai 2008, M. José Ignacio Gonzáles-Nuñez en qualité de Directeur de la Gestion des Risques. Agissant indépendamment de la cellule d'Audit Interne, et rapportant directement à la Direction Générale, le Directeur de la Gestion des Risques a pour mission principale l'identification des risques de toute nature pouvant affecter les opérations ou les projets du Groupe, la définition d'une politique de gestion de ces risques et enfin de veiller à la mise en place au sein de l'ensemble des fonctions et départements des sociétés du Groupe des outils nécessaires à l'identification et la prévention de ces risques.

4.2 Les procédures relatives à la gestion des risques satellites

4.2.1 Les procédures relatives à la sauvegarde et à l'intégrité de la flotte de satellites

Ces procédures ont pour objectif de permettre la continuité du service de communication proposé à nos clients et utilisateurs finaux.

La gestion et le contrôle du système de satellites sont placés sous la responsabilité du Département «Technique» en charge du contrôle des satellites, et du Département «Exploitation», en charge du contrôle de la qualité des signaux reçus ou retransmis par les satellites.

Ces activités sont menées depuis les deux centres de contrôle d'Eutelsat SA, lesdits centres de contrôle bénéficiant de centres de secours afin de pallier toute indisponibilité ou interruption d'exploitation de ces centres. Des exercices d'évacuation du centre de contrôle principal et de reprise par le centre de secours sont effectués régulièrement.

Ces centres de contrôle sont chargés de veiller, conformément aux recommandations et procédures techniques applicables aux différents satellites, à la sauvegarde des satellites et à la continuité de l'exploitation du signal pour les besoins des clients du Groupe.

Les procédures d'exploitation des centres de contrôle et, plus particulièrement, du centre de contrôle de la flotte sont des procédures écrites, correspondant aux différentes manœuvres et changements de configurations devant être effectués tant en situation nominale que lors d'un incident technique ou en situation de crise. Ces procédures sont revues et testées périodiquement et sont mises en œuvre notamment pour la formation continue des contrôleurs.

Tous les incidents, de quelque nature que ce soit, affectant l'un des satellites ou le signal transporté tel que, par exemple, une défaillance technique ou une interruption du signal, font l'objet d'un traitement interne aux Départements «Technique» et «Exploitation», dans le cadre des procédures d'«escalade», permettant de faire un appel immédiat aux compétences internes ou à l'expertise des fabricants de satellites, si besoin est. Chaque incident affectant l'un des satellites ou le système de contrôle est répertorié et fait l'objet d'un suivi sous la direction du responsable de l'exploitation des satellites, afin d'en identifier les causes et de proposer et mettre en œuvre les actions correctrices nécessaires.

Tout incident significatif susceptible d'affecter la qualité ou la continuité du service de télécommunications fait par ailleurs l'objet :

- D'une information des membres de la Direction Générale du Groupe,
- D'une revue interne à Eutelsat SA par ses Directions Techniques,
- Le cas échéant, d'une revue par une commission d'experts indépendants en fonction de la nature des incidents rencontrés,

- D'un communiqué de presse.

4.2.2 Suivi du projet sur la sécurité et sur la certification du système de contrôle des satellites

Un audit réalisé en 2007 par une société spécialisée a permis de constater un niveau satisfaisant en terme de sécurité des systèmes d'information de l'équipe en charge du contrôle des satellites. Les recommandations formulées par les auditeurs font l'objet d'un plan d'action.

Par ailleurs, un projet de mise en place d'un système de management de la sécurité des systèmes d'information, coordonné par le responsable de la sécurité des SI, a été initié au sein de l'équipe. Ce système pourra conduire à une certification sécurité (ISO 27001) des activités liées au contrôle des satellites pour :

- Concrétiser d'une manière tangible le souci de sécurité de la société vis-à-vis des systèmes contrôlant ses satellites et en apporter la preuve à ses "parties prenantes" (clients, partenaires, actionnaires).
- Anticiper les évolutions (nouvelles menaces, nouvelles vulnérabilités, nouveaux systèmes....) et s'assurer par un processus formalisé et auditable que les mesures de protection en place sont en adéquation avec les risques analysés.

Les actions suivantes ont été concrétisées durant le dernier exercice fiscal :

- Validation des règles et standards de sécurité (organisationnelles, techniques, ressources humaines et sécurité physique) en vigueur au sein de la division.
- Mise en place d'une procédure des incidents de sécurité et d'un outil permettant de qualifier les incidents, y répondre efficacement et améliorer les procédures et protections en place.
- Sensibilisation à la sécurité de tous les ingénieurs et contrôleurs de l'équipe en charge du contrôle des satellites.
- Certification norme ISO 9001.

La certification des activités relatives au contrôle des satellites dans le cadre de la norme ISO 9001 obtenue en 2005 était valable jusqu'à fin juin 2008. Un nouvel audit de certification a eu lieu à la fin du mois d'avril dont le résultat a été le renouvellement de la certification pour trois nouvelles années.

La certification couvre : le contrôle et l'exploitation des satellites, les opérations de lancement et de mise en orbite de satellites, le système au sol de contrôle de satellites (définition, développement, approvisionnement, déploiement, exploitation et maintenance).

4.3 Les procédures relatives à la gestion des autres risques opérationnels du Groupe

4.3.1 Suivi du projet de mise en place du plan de continuité des activités de la Société

Début 2006, Eutelsat SA a lancé la mise en œuvre du plan de continuité de ses activités (PCA) pour réduire les risques stratégiques, économiques et financiers en cas d'indisponibilité prolongée du siège social situé rue Balard à Paris.

Placé sous la responsabilité de la Direction des Systèmes d'Information, ce projet vise à définir les conditions de continuité des activités commerciales, financières et administratives, juridiques, de communication institutionnelle, de gestion des systèmes d'information et des ressources humaines.

Les activités directement liées à la gestion de la flotte de satellites (en particulier celles des centres de contrôle des satellites et des communications) sont pour l'instant hors périmètre car déjà prises en compte dans des procédures de sécurité spécifiques (cf. section 4.1. du présent rapport).

Durant le premier semestre 2006, la première phase de ce projet a conduit à l'identification des activités critiques, au choix des scénarii de crise et à la sélection des solutions techniques et organisationnelles.

La phase suivante, initiée en juin 2006, consistait à définir les principes de fonctionnement et rédiger les procédures détaillées de plan de reprise des activités critiques (PRA), formaliser le plan d'urgence et le plan de gestion de crise

pour mettre en place l'organisation requise, et implémenter les solutions informatiques retenues (infrastructures redondées entre le site de Balard et le téléport de Rambouillet).

En juin 2007, cette phase a été menée à bien pour les activités les plus critiques de la Société (i.e. les activités dont le fonctionnement est indispensable à la survie d'Eutelsat SA pendant la première semaine d'une crise majeure sur le site de Balard), à savoir : l'allocation et la vente de ressources satellitaires (processus transverse regroupant des activités de plusieurs départements dont l'ingénierie de gestion de capacité des répéteurs, la gestion des contrats, le support client), la gestion des partenaires et des projets commerciaux et la gestion de la trésorerie.

Au cours de l'exercice fiscal 2007/2008, les actions suivantes ont été menées :

- Définition des moyens nécessaires à la reprise des processus financiers au-delà de la première semaine de crise ;
- Finalisation des procédures opérationnelles et des moyens associés au site de secours nécessaires à une correcte activation du PCA ;
- Réalisation d'un exercice de simulation du plan de secours informatique dit « PSI » (infrastructures, applications et postes de travail).

Le test du PSI sera suivi au cours du prochain exercice fiscal d'un test du PCA.

4.3.2 Procédures relatives à la sécurité des sites de Balard et de Rambouillet

Nous vous rappelons qu'un rapport d'audit portant sur la sécurité des installations des sites de Balard et de Rambouillet avait été établi en octobre 2005 et n'avait mis en évidence aucun risque majeur pouvant impacter significativement le niveau de sécurité escompté pour les sites de Balard et de Rambouillet.

Les procédures écrites en vigueur en matière de contrôle d'accès, gardiennage et vidéo-surveillance ont été néanmoins renforcées suite à la remise du rapport afin de répondre aux quelques préconisations rapidement applicables destinées à parer encore plus efficacement à des risques déjà appréhendés. A ce jour la Société a mis en place un système de contrôle d'accès et de vidéosurveillance uniforme entre les deux sites et ce, afin de disposer d'un back-up permanent.

La Direction Générale porte une attention régulière à la maîtrise des risques liés à la sécurité des sites et des mesures adéquates sont prises dès que nécessaire.

4.3.3 Prise en compte des risques opérationnels liés à la sécurité des systèmes d'information

La volonté de prendre en compte les risques opérationnels liés à la sécurité des systèmes d'information de la Société a été marquée en janvier 2007 par la création du poste de Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information. Cette fonction transverse s'applique aux différents systèmes d'information d'Eutelsat SA : exploitation des réseaux terrestres et informatiques de gestion nécessaires aux activités corporate, contrôle des satellites.

Les objectifs associés à cette fonction chez Eutelsat sont les suivants :

- Cartographier les risques liés à la sécurité des systèmes d'information et évaluer leurs impacts sur le fonctionnement de la Société ;
- Mettre en place une politique et des standards adaptés aux besoins de sécurité de la Société ;
- Elaborer un plan d'action et animer un comité de sécurité transverse chargé de suivre sa mise en œuvre ;
- Evaluer les mesures de protection en place dans les domaines organisationnels et techniques ;
- Mettre en place puis assurer la fonction de correspondant informatique et libertés auprès de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) pour limiter certaines formalités administratives et s'assurer de l'application de la loi informatique et libertés.

Au cours de l'exercice fiscal écoulé, les mesures suivantes ont été prises :

- Constitution du comité de sécurité de l'information composé d'au moins un représentant de chaque Département de la Société ;

Les missions permanentes de ce comité sont d'assurer la cohérence des mesures de sécurité, d'analyser les risques, de suivre les obligations légales et réglementaires et d'alerter, le cas échéant, la Direction de la Société ;

- Désignation du Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information en tant que correspondant à la protection des données à caractère personnel auprès de la CNIL. Cette dernière a donné sa validation à la Société en novembre 2007 ;
- Renforcement de la sécurité des systèmes d'information corporate, conformément aux plans d'action sécurité, par la mise en place de procédures organisationnelles (contrôle des flux entre les systèmes, gestion des incidents, standards de sécurité) et techniques (chiffrement des données sensibles conservées sur supports amovibles, renforcement des configurations des systèmes et des réseaux....).

4.4 Les procédures relatives au traitement de l'information comptable et financière

En sus des procédures de contrôle interne inhérentes à son activité principale, le Groupe a développé de façon significative les procédures de contrôle relatives au traitement de l'information comptable et financière et ce, tant au niveau de ses filiales opérationnelles qu'au niveau de ses filiales de gestion de participations.

Par ailleurs, un reporting mensuel est préparé sous la supervision du Directeur Général Délégué. Ce reporting prend en compte les informations relatives aux différentes activités du Groupe issues des différents départements opérationnels d'Eutelsat SA (Département Commercial, Département Multimédia, etc.) après rapprochements avec les pièces comptables et juridiques appropriées.

Dans ce cadre, l'ensemble des prestations de services accomplies par Eutelsat SA obéit aux procédures de contrôles définies par Eutelsat SA.

4.4.1 Le contrôle des actes des filiales de gestion de participations

Eutelsat SA ainsi que ses filiales et participations sont détenues par la Société via un certain nombre de filiales de gestion de participations.

Ces filiales de gestion de participations n'ont pas de rôle opérationnel. Certaines de ces filiales avaient pour rôle de porter les divers financements reçus dans le cadre de l'acquisition d'Eutelsat SA et de ses filiales par Eutelsat Communications, de l'Introduction en Bourse d'Eutelsat Communications et du refinancement intervenu en juin 2006.

Le contrôle des engagements et actes de ces filiales repose essentiellement sur les dispositions légales ou statutaires qui leur sont applicables.

Ces filiales ont la forme de sociétés par actions simplifiées de droit français. Le Président unique de ces filiales est M. Mc Allister, Directeur Juridique d'Eutelsat SA. Aucune limitation statutaire ne s'applique aux pouvoirs du Président unique, à l'exception des matières réservées de par la loi à l'associé unique c'est-à-dire in fine la Direction Générale d'Eutelsat Communications. Ainsi, toute décision ou projet de modification des Statuts, d'augmentation de capital, de fusion et/ou de transformation sont du ressort de la Direction Générale d'Eutelsat Communications.

Au cours de l'exercice 2007/2008, la Direction de la Société a pris des dispositions visant à renforcer la visibilité des activités menées par les filiales d'Eutelsat SA. A cet effet, deux nouveaux organes de contrôle ont été introduits :

- Septembre 2007 : création d'un poste dédié au contrôle financier des filiales et participations ;
- Janvier 2008 : création d'un « comité filiales » qui se réunit trimestriellement , en charge en particulier de superviser de façon renforcée l'activité des filiales et de veiller à la bonne application par ces dernières des procédures Groupe ;

Ce comité, qui rapporte directement au Directeur Général Délégué est composé des membres de la Direction Générale (dont la Directrice Financière, le Directeur des Ressources Humaines et le Directeur des Affaires Juridiques), du contrôleur financier des filiales, du responsable juridique des filiales et de l'auditeur interne.

4.4.2 Procédure d'élaboration des comptes consolidés

Lors de chaque arrêté mensuel, les données financières de chacune des filiales font l'objet d'une revue par le responsable de la consolidation et du reporting afin de s'assurer notamment que les principes et méthodes comptables en vigueur au sein du Groupe sont correctement appliqués.

En outre, chaque arrêté des comptes (annuel et semestriel) fait l'objet d'une réunion de revue et d'approbation par le Conseil d'administration en présence des Commissaires aux Comptes d'Eutelsat Communications.

Par ailleurs, dans le cadre de leur mission, les Commissaires aux Comptes d'Eutelsat Communications s'assurent à chaque arrêté, d'une part, de la pertinence des procédures et principes comptables mis en œuvre par la Société et, d'autre part, que les comptes arrêtés par le Conseil d'administration donnent une image fidèle et sincère de la situation et de l'activité de la Société et du Groupe Eutelsat.

Dans un souci de responsabilisation du Management et de contrôle des données financières de l'ensemble des sociétés du Groupe, la Société utilise depuis juillet 2007 un système de consolidation et de reporting garantissant :

- une provenance unique des informations utilisées pour la consolidation légale et pour le reporting gérées au sein d'une base commune ;
- l'inscription et la conservation dans l'outil des processus de validation des données légales par les différents responsables hiérarchiques des sociétés composant le Groupe.

4.4.3 Gestion des responsabilités et autorisations au sein du Groupe

En 2005, des matrices d'autorisation et de responsabilité ont été validées et diffusées aux filiales opérationnelles ou de représentation et de promotion des activités d'Eutelsat SA.

Ces matrices prévoient les types de responsabilités et d'autorisations requis à la création de la filiale, puis durant sa vie courante avec, le cas échéant, des distinctions selon des niveaux des seuils pour certaines attributions. Ces matrices couvrent (l'une et l'autre) l'ensemble des aspects juridiques, contentieux, budgétaires, financiers et comptables ainsi que les engagements envers les fournisseurs, les clients et les salariés.

La Direction d'Eutelsat SA veille au bon respect de la part des dirigeants des filiales des dispositions prévues dans les matrices. Parmi ses attributions, le comité filiales veille en particulier à assurer la compatibilité entre les exigences définies dans les matrices et la structure et les contraintes liées aux législations nationales de chaque filiale.

4.4.4 Gestion des délégations de pouvoirs

En principe, tous les contrats et documents matérialisant un engagement de la Société sont soumis à la signature du Président-Directeur Général ou du Directeur Général Délégué. Cependant, dans des cas particuliers, des délégations de pouvoirs ou de signatures ont été consenties par le Président-Directeur Général à certaines personnes du Groupe pour des opérations spécifiques. Ces délégations de pouvoirs ou de signatures sont établies par la Direction des Affaires Juridiques qui en assure le suivi. Le Président-Directeur Général et le Directeur Général Délégué sont habilités à signer tous les engagements sans limite de montant ou de nature, sous réserve des dispositions prévues par la loi et des dispositions du Règlement Intérieur de la Société.

4.4.5 Procédure de gestion et suivi des contrats signés par le Groupe avec ses fournisseurs ou sources de financements

La préparation, la négociation et le suivi des contrats fournisseurs et des contrats de financement sont assurés par Eutelsat SA en application de la convention de prestation de services intervenue entre la Société et Eutelsat SA. C'est ainsi qu'avant d'être signés, les contrats fournisseurs font l'objet d'une revue de contrats, sous la forme d'une procédure de visas des directeurs concernés et d'une approbation formelle émanant du Président Directeur Général de la Société, du Directeur Général Délégué ou des Directeurs auxquels le Président Directeur Général a consenti une délégation de signature.

Par ailleurs, pour ce qui est des contrats de financements, ces derniers sont approuvés par le Conseil d'administration conformément aux dispositions du Règlement Intérieur du Conseil d'administration.

4.4.6 Procédure de gestion et suivi des contrats clients

Les contrats clients du Groupe sont conclus par Eutelsat SA ou ses filiales sur la base de contrats standard élaborés par la Direction des Affaires Juridiques et par la Direction Commerciale d'Eutelsat SA.

Toute modification de ces contrats standard fait l'objet d'un examen préalable par la Direction des Affaires Juridiques d'Eutelsat SA avant d'être signés par les personnes habilitées.

Le Directeur Commercial d'Eutelsat SA est habilité à signer seul les contrats de vente inférieurs à 300 000 euros par an. Lorsque les contrats de vente sont compris entre 300 000 et 600 000 euros par an, la signature du Directeur des Affaires Juridiques est également requise. Au-delà de 600 000 euros par an, seul le Président Directeur Général (ou le Directeur Général Délégué) est habilité à signer.

Le Directeur du Département Multimédia est habilité à signer seul des contrats de vente de services Multimédia inférieurs à 1 000 000 d'euros. Au-delà, ces contrats doivent être signés par le Président Directeur Général (ou le Directeur Général Délégué).

Les processus préalables à la signature des contrats d'attribution de capacité sont des processus complexes qui débouchent sur la facturation des clients. Durant chaque exercice, le cycle des ventes, considéré comme étant un des processus clés par la Direction Générale du Groupe, fait l'objet d'un audit approfondi. Les objectifs de ces audits annuels récurrents, effectués en interne, visent à évaluer la pertinence des procédures internes mises en place. A l'appui des conclusions de ces audits, les modifications adéquates sont apportées aux procédures internes afin de renforcer la fiabilité des processus qui contribuent à la reconnaissance du chiffre d'affaires.

Les contrats d'attribution de capacité donnent lieu à des reportings mensuels et trimestriels établis conjointement par les Départements Commercial et Financier.

4.4.7 Procédures d'achats

Les procédures mises en place visent à garantir que tout engagement de commande de biens ou de prestations de services soit précédé d'une demande d'achat valablement autorisée.

La procédure d'autorisation préalable à tout achat se décline ainsi :

- 1) Validation par la Direction Générale d'une enveloppe budgétaire par projet/activité, dans le cadre du budget annuel approuvé par son Conseil d'administration ;
- 2) Suivi d'une validation par la Direction du Département duquel émane la demande d'achat.

Les factures reçues sont rapprochées des réceptions des prestations de services et/ou des livraisons de biens ayant fait préalablement l'objet d'un contrat ou d'une commande.

Le paiement des factures est conditionné aux accords donnés par les différents services impliqués dans le processus d'achat et ce, dans le respect des principes de contrôle interne relatifs aux règles de séparation des fonctions.

Tout paiement est fondé sur le principe de la double signature. Au-delà de certains montants pré-déterminés, la signature du Président-Directeur Général ou du Directeur Général Délégué est également requise.

A noter que, pour ce qui est des contrats d'approvisionnement des satellites ou lanceurs, ces programmes sont préalablement approuvés par le Conseil d'administration dans le cadre de son examen de l'activité et des décisions d'investissements du Groupe. Les contrats correspondant à ces programmes font l'objet d'une procédure spécifique (technique, juridique et financière) avant leur signature par le Président-Directeur Général ou le Directeur Général Délégué d'Eutelsat SA.

4.4.8 Gestion des principaux risques financiers du Groupe

Le Groupe a mis en place, au niveau de sa filiale opérationnelle Eutelsat SA une gestion centralisée de trésorerie.

Dans le cadre des conventions de prestations de services intervenues entre Eutelsat SA et les différentes entités du Groupe (y compris la Société), le Département Trésorerie d'Eutelsat SA gère, pour le compte de toutes les entités du Groupe, le risque de change et le risque de taux.

Pour faire face à ces risques, le Groupe a recours à un certain nombre d'instruments financiers dérivés. L'objectif est de réduire, là où cela lui semble approprié, les fluctuations des revenus et des flux de trésorerie suite à des variations des taux d'intérêts et des cours de change. La politique du Groupe vise à recourir à des instruments financiers dérivés pour gérer ces expositions aux risques. Le Groupe n'effectue aucune transaction financière présentant un risque qui ne puisse être quantifié lors de sa conclusion, autrement dit il ne saurait vendre des actifs sans les posséder ou sans savoir s'il les possédera à l'avenir.

Risque de change

L'euro est la monnaie de référence du Groupe, si bien qu'il se trouve exposé principalement aux fluctuations des taux de change du dollar US. Pour l'exercice clos le 30 juin 2008, le Groupe a recours à des instruments financiers, tels que des contrats d'options de change et de change à terme et des dépôts en devises pour couvrir certains revenus futurs en dollars. Ces instruments financiers sont négociés de gré à gré auprès de contreparties bancaires de premier rang. Par ailleurs, certains contrats fournisseurs (satellites ou services de lancement) sont libellés en US dollar.

Risque de taux

Le Groupe gère son exposition aux variations de taux d'intérêt par une politique de couverture totale sur ses lignes de crédit in fine à taux variable, partielle sur ses lignes de crédit revolver à taux variable. Afin de couvrir sa dette, le Groupe dispose d'instruments de couverture de taux tant pour la Société que pour Eutelsat SA.

* * *